

Ce mois-ci:

- Changements au salaire minimum en 2022
 - Déductions pour frais d'automobile

Changements au salaire minimum en 2022



Juridiction	Taux précédents	Taux courant	Date en vigueur/Changements annoncés
Alberta (général)	15,00 \$	15,00 \$	1er octobre 2018
Alberta (étudiants < de 18 ans; < 29 hres par semaine)	-	13,00 \$	26 juin 2019
Colombie-Britannique (général)	14,60 \$	15,20 \$	1er juin 2021
Colombie-Britannique (serveurs d'alcool)	13,95 \$	15,20 \$	1er juin 2021
Manitoba	11,90 \$	11,95 \$	1er octobre 2021
Nouveau Brunswick	11,75 \$	12,75 \$	1er octobre 2022: 13,75 \$
Nouvelle Écosse	12,95 \$	13,35 \$	1er avril 2022
Ontario (général)	14,35 \$	15,00 \$	1er janvier 2022
Ontario (étudiants < de 18 ans ; < 29 hres par semaine)	13,50 \$	14,10 \$	1er janvier 2022
Ontario (serveurs d'alcool)	12,45 \$	N/A	Éliminé le 1er janvier 2022
Ontario (travailleurs à domiciles)	15,80 \$	16,50 \$	1er janvier 2022
Québec (général)	13,10 \$	13,50	1er mai 2022 : 14,25 \$
Québec (avec pourboires)	10,45 \$	10,80 \$	1er mai 2022 : 11,40 \$
Saskatchewan	11,45 \$	11,81 \$	1er octobre 2021
Terre-Neuve et Labrador	12,75 \$	13,20 \$	1er avril 2022

Déductions pour frais d'automobile

Réclamer les frais d'automobile

L'une des dépenses les plus courantes réclamées par les contribuables sont les dépenses d'automobiles (s'applique à tout véhicule à moteur comme un fourgon, un autobus, un pick-up, un SUV ou tout autre camion). De nombreuses personnes utilisent leur automobile pour le travail ou l'entreprise et encourrent des dépenses personnelles. Il est important de noter que seules les dépenses de nature commerciale sont admissibles à titre de déduction par rapport à leurs revenus connexes. À ce titre, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a des exigences strictes en veillant à ce que seules les dépenses de nature commerciale soient réclamées. Par conséquent, la documentation adéquate devient impérative pour chaque contribuable qui utilise une automobile pour le travail ou l'entreprise. Utilisez un registre de déplacements.

Documentation des frais d'automobile

Plusieurs applications logicielles existent maintenant pour suivre facilement le kilométrage total, le kilométrage professionnel, les raisons du voyage et les dépenses.

Les types de dépenses à documenter peuvent être divisés en deux catégories. Il s'agit des frais de fonctionnement et les coûts fixes.

Frais de fonctionnement

Les types de frais de fonctionnement liés à une automobile comprennent l'essence, l'entretien et les réparations (tels que les changements d'huile et les lavages de voitures), les frais d'assurance, de licence et d'immatriculation. Ces dépenses peuvent varier en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

Coûts fixes

Les coûts fixes diffèrent des frais de fonctionnement en ce qu'ils se rapportent à l'automobile elle-même plutôt qu'au nombre de kilomètres parcourus. Lorsqu'une automobile est achetée, ces coûts représentent la déduction pour amortissement et aux frais d'intérêts lorsqu'elle est financée. Dans le cas d'une automobile louée, ces coûts constituent des frais de location. Il est important de noter qu'il existe des règles particulières qui limitent la portion des coûts fixes qui peuvent être déduits. Vous pouvez consulter votre représentant Padgett pour obtenir plus d'informations sur la nature de ces règles.

Dépenses déductibles

Étant donné que votre automobile sera vraisemblablement utilisée pour des raisons commerciales ainsi que personnelles, il est essentiel que les frais d'automobile totaux soient répartis entre ces deux utilisations sur une base raisonnable afin d'arriver à la partie déductible aux fins de l'impôt. La meilleure méthode pour y parvenir consiste à prendre le total des kilomètres parcourus à des fins commerciales divisé par le total des kilomètres parcourus à des fins commerciales et personnelles. Certaines dépenses telles que les frais de stationnement encourus lors d'un voyage d'affaires et les réparations de voiture effectuées à la suite d'un accident pendant un voyage d'affaires ne doivent pas être calculées au prorata. Toutefois, ces mêmes frais encourus résultant d'un voyage personnel effectué ne sont pas déductibles.

Services aux entreprises Padgett -
Créer des histoires de réussite, un entrepreneur à la fois.



Avis aux lecteurs

Padgett offre une gamme complète de services de gestion comptable et fiscale, ainsi qu'un service de paie aux petites entreprises des secteurs de service et de détail. La présente publication souligne certains faits nouveaux en matière de fiscalité, de finances et de commerce. Elle propose également certaines idées générales de planification fiscale pouvant appliquer à certaines situations. Cependant, vu la complexité des lois fiscales, la constance des changements découlant de faits nouveaux et la nécessité de déterminer si le contenu est applicable à un contribuable en particulier, il est important de consulter notre bureau avant de mettre en œuvre toute idée pouvant y être suggérée.